



**CONTRAT TERRITORIAL DE PAYS 2008**

**REGION/DEPARTEMENT/PAYS**

**PAYS CŒUR D'HERAULT**

**PAYS CŒUR D'HERAULT**

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée successivement par la loi n° 99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 et par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, notamment son article 95 portant dispositions relatives aux Pays,

Vu le Contrat de Projets Etat – Région Languedoc Roussillon signé le 18 décembre 2006, et plus particulièrement le volet territorial,

Vu les délibérations en date du 30 juillet 2008 et du 21 octobre 2008 du Conseil Régional Languedoc Roussillon approuvant la convention d'objectifs du volet territorial du Contrat de Projets Etat-Région Languedoc Roussillon 2007-2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2005 fixant le périmètre du Pays Larzac-Cœur d'Hérault,

Vu la structure porteuse constituée en association du Pays Larzac Cœur d'Hérault le 17 janvier 2001, et renommée Pays Cœur d'Hérault en assemblée générale le 28 septembre 2007,

Vu la charte de développement approuvée le 10 février 2003 par l'assemblée générale du Pays Larzac Cœur d'Hérault,

Vu le Pacte Régional présenté le 23 mai 2008 aux Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° CR 08/09.344 du Conseil Régional Languedoc Roussillon en date du 21 octobre 2008,

Vu la délibération du Conseil Général de l'Hérault en date du 20 octobre 2008,

Vu la note stratégique du Pays, déterminant ses enjeux et objectifs pour la période 2008-2013.

**ENTRE**

La Région Languedoc Roussillon, ayant son siège 201 avenue de la Pompignane, 34064 Montpellier cedex 2, représentée par son Président, M. Georges FRÊCHE, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n° CR 08/09.344 du Conseil Régional en date du 21 octobre 2008,

**Ci-après désignée par les termes « La Région »**

**d'une part,**

**ET**

Le Département de l'Hérault, ayant son siège à l'Hôtel du Département 1000 rue d'Alco, à 34087 Montpellier cedex 4, représenté par son Président André VEZINHET dûment habilité à l'effet des présentes par délibération (de la Commission Permanente) du Conseil Général en date du 20 octobre 2008,

**Ci-après désigné par les termes « Le Département »**

**ET**

L'Association du Pays Larzac Cœur d'Hérault, ayant son siège 18, avenue Raymond Lacombe, 34800 Clermont l'Hérault, représentée par son Président Monsieur Louis VILLARET, dûment habilité à l'effet des présentes par la délibération du Conseil d'administration en date du 25 septembre 2008,

**Ci-après désigné par les termes « Le Pays »**

**d'autre part,**

# CONSIDERANT LES CARACTERISTIQUES ET PROJETS DU TERRITOIRE DU PAYS CŒUR D'HERAULT ET LES STRATEGIES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION,

## I - PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays Cœur d'Hérault est un territoire rural avec une densité de population moyenne de 50 habitants/km<sup>2</sup>, avec seulement 8 communes sur 77 monopolisées par Montpellier. Une population totale de 66 000 habitants en 2006. La plus grande commune, Clermont l'Hérault, comprend 8 100 habitants (estimation 2007).

73 de ces 77 communes sont regroupées en quatre communautés de communes, formant le Pays Cœur d'Hérault : Vallée de l'Hérault, Lodévois-Larzac, Lodévois, et Clermontais.



La Charte de développement durable du Pays Larzac Cœur d'Hérault 2003-2013 a été adoptée en 2003 et le premier contrat de pays a été signé en juin 2005.

La situation du territoire Cœur d'Hérault, au centre géographique du département, entre les deux principaux pôles urbains de Montpellier et de Béziers, lui donne une dimension particulière : une position charnière stratégique, un espace de centralité situé au croisement de deux axes structurants, l'A75 et l'A750, autoroutes gratuites. Montpellier est distant de 26 kilomètres de l'est du territoire (Gignac, dans la partie sud), de 47 kilomètres de l'ouest (Clermont l'Hérault, aussi dans le sud). La liaison A750 avec Montpellier sera achevée en 2008 (pont de Gignac sur l'Hérault) mettant Clermont l'Hérault à moins de 25 minutes de trajet de l'entrée de Montpellier. Le territoire couvre 1 270 km<sup>2</sup>, soit 21% du département de l'Hérault. (NB : la Pays Cœur d'Hérault est limitrophe de l'agglomération de Montpellier)

Au sein du département de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon, cet espace se présente comme un territoire de convergence et d'équilibre :

- entre plaine hyper-active (le "boulevard de la Méditerranée") et un secteur de « montagne sèche méditerranéenne » relativement sous-développé ;
- entre un Est dominant et moderne, sous l'influence de Montpellier, et un Ouest plus fragile et traditionnel.

Le territoire présente une diversité de paysages remarquables. De la moyenne vallée de l'Hérault au sud, au Causse du Larzac au nord, toute la gamme des paysages méditerranéens s'y trouve : les causses (Larzac au nord, Aumelas à l'est), les collines méditerranéennes (Salagou, Clermontais à l'ouest), la plaine viticole de l'Hérault, les gorges de l'Hérault.

Les deux vallées de la Lergue et de l'Hérault constituent l'armature de ce territoire, entouré de massifs montagneux : le Larzac au nord, les contreforts des Monts d'Orb à l'ouest, le Causse d'Aumelas et les collines de la Moure à l'est. 45 communes sont en zone défavorisée dont 26 en zone de montagne.

#### Un territoire en mutation

Le Pays Cœur d'Hérault est un territoire qui connaît depuis quelques décennies des changements très rapides, qu'il s'agisse d'économie, de démographie, de sociologie ou d'organisation urbaine. Il devrait continuer d'enregistrer des évolutions marquées au cours des 10 à 20 prochaines années dans ces différents domaines. Cela est principalement dû à la proximité immédiate de l'agglomération montpelliéraine qui connaît une forte croissance depuis plusieurs décennies.

### **Bilan financier quantitatif des programmations annuelles 2005-2006-2007**

De 2005 à 2007, le contrat de Pays a soutenu une centaine d'opérations, portées par une quinzaine de maîtres d'ouvrages publics et 18 privés pour un montant total d'opérations de plus de 50,5 millions d'euros :

#### **• Point sur les actions engagées :**

##### **– Actions de la structure de coordination (Association du Pays Cœur d'hérault)**

Axe 1 : organisation et union des acteurs du territoire

- Mise en place d'un observatoire en 2006, premiers travaux en 2007 (parution en 2008)
- Plan radiophonique d'information sur le contrat de pays avec Radio Pays d'Hérault en 2005, puis en 2007

Axe 2 : développement urbain harmonieux

Axe 3 : un cadre de vie humain et une forte solidarité

- définition d'un projet Santé et Territoire en 2008 (convention territoriale 2007-2013)
- Diagnostic et schéma directeur de développement des TIC en 2005-2006
- Agenda culturel trimestriel depuis 2006, mission culture créée en 2007, schéma directeur de développement culturel élaboré en 2007-2008, schéma directeur d'interprétation du patrimoine en 2008
- Diagnostic sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite en 2008

Axe 4 : des emplois et des richesses créées localement

- Route de l'olivier, des vins et du patrimoine et outils de promotion, conception de supports pédagogiques et promotionnels (2006-2008)
- étude de positionnement identitaire en 2007-2008, création d'outils de communication touristique en 2008
- Schéma directeur de développement économique (stratégies, plan ZAE, définition d'une agence de développement)

##### **– Dynamique locale et contenu programmatique 2005-2007 :**

Axe 1 : organisation et union des acteurs du territoire

- Plan radiophonique d'information sur le contrat de pays avec Radio pays d'Hérault en 2005, puis en 2007

Axe 2 : développement urbain harmonieux

- Espace aquatique du Clermontais, 2005, 2006, 2007
- Espace multiactivités du Cœur d'Hérault 2006 étude de faisabilité, 2008 étude de maîtrise d'oeuvre
- PLH Vallée de l'Hérault-Clermontais (Lodévois & Larzac en cours), 2006

- Opérations grands sites (ou assimilées) : Cirque de Navacelles, St Guilhem le Désert, Vallée du Salagou 2005, 2006 2007
- OCAGER : Larzac méridional depuis 1994, Massif de la Ramasse 2007 , Piémont de la Sérane 2008

**Axe 3 : un cadre de vie humain et une forte solidarité**

- Réseau santé jeune par la MLJ, 2006,2007
- Coordination EPN ruraux par Acteurs (animation réseau, et approche collaborative Résoform), 2005, 2006, 2007 (lancement dès 1999)
- Festivals : Nuits Couleurs, L'art en bobine, Printemps de Bouses, Voix de la Méditerranée, 2005, 2006, 2007
- Théâtre de Clermont l'Hérault (scène conventionnée poésie et écriture), 2005, 2006, 2007

**Axe 4 : des emplois et des richesses créées localement**

- Rencontre vigneronnes (Coteaux du Languedoc), depuis 2006
- Semaine de l'olivier (Maison de l'olivier), depuis 2006
- Couveuse d'entreprise ARIAC, 2005, 2006, 2007
- Mise en valeur du patrimoine (centre de ressources et restauration) depuis 2005 en Lodévois-Larzac
- Aménagement et équipement pour les activités de pleine nature 2007 en Vallée de l'Hérault
- Développement du GE de l'Orb en Cœur d'Hérault 2006, 2007

## **II - PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE**

### **La Charte du Pays**

La charte comporte quatre axes de développement constitués d'enjeux :

#### **Axe 1 : Organisation et union des acteurs du territoire**

- 1<sup>er</sup> enjeu : penser et raisonner pays, adopter la logique de projet  
Structurer l'organisation des acteurs locaux à l'échelle du pays pour faciliter leur mise en relation
- 2<sup>ème</sup> enjeu : agir et faire agir un collectif d'acteurs de natures différentes dans la mise en œuvre d'un même projet local de développement durable
- 3<sup>ème</sup> enjeu : se concerter avec les territoires voisins et construire des partenariats externes

#### **Axe 2 : Développement urbain harmonieux**

- 1<sup>er</sup> enjeu : renforcer le maillage du territoire par un réseau des bourgs centre (Lodève – Clermont l'Hérault – Gignac/Saint-André/Aniane), source d'équilibre, d'équité et de complémentarité
- 2<sup>ème</sup> enjeu : Concrétiser une politique foncière d'accueil de population et d'activités qui respecte les équilibres, le patrimoine et la qualité paysagère des villages
- 3<sup>ème</sup> enjeu : mener une politique foncière et agri-environnementale volontariste pour que l'agriculture continue d'être un facteur de cohérence du territoire
- 4<sup>ème</sup> enjeu : préserver et valoriser les espaces et les ressources naturels

#### **Axe 3 : un cadre de vie humain et une forte solidarité :**

- 1<sup>er</sup> enjeu : rechercher une mixité démographique sociale et d'âge, source de cohésion et d'équilibre, par une offre complète et accessible de services aux personnes et par une lutte contre les facteurs d'exclusion et de disparité sociale
- 2<sup>ème</sup> enjeu : consolider le lien social en favorisant l'animation et la vie associative et, notamment, la vie culturelle

#### **Axe 4 : des emplois et des richesses créées localement :**

- 1<sup>er</sup> enjeu : miser sur la ressource humaine par la formation

- 2<sup>ème</sup> enjeu : renforcer les filières et les secteurs d'activités présents sur le territoire
- 3<sup>ème</sup> enjeu : diversifier l'économie locale en alternative et en complémentarité avec le littoral héraultais, en particulier avec l'agglomération de Montpellier
- 4<sup>ème</sup> enjeu : encourager et soutenir l'innovation localement

### **Les Schémas Directeurs Locaux**

Les orientations de la Charte de territoire ont été précisées par 7 Schémas Directeurs Locaux.

- **Tourisme (2003)**  
Cinq axes stratégiques prioritaires structurent le projet touristique du Cœur d'Hérault, visant à :
  - Structurer et professionnaliser l'action touristique,
  - Communiquer à l'échelle d'une destination locale de niveau pays,
  - Exploiter le potentiel du patrimoine agricole et de la gastronomie,
  - Exploiter le potentiel du patrimoine culturel et historique,
  - Exploiter le potentiel des activités de pleine nature.
- **TIC (2005-2006)**  
Trois priorités indissociables pour :
  - Assurer une desserte fine du territoire en infrastructure internet haut débit,
  - Veiller au développement des usages auprès des publics concernés,
  - Assurer une coordination du réseau de lieux d'accès.
- **Economie (2007-2008)**  
Trois orientations majeures ont été retenues :
  - Disposer des moyens indispensables à l'accueil et au développement des entreprises
  - Créer une excellence territoriale en s'appuyant sur les racines économiques du territoire traditionnelles ou nouvelles,
  - Développer et organiser un environnement favorable à l'accueil et au développement des entreprises.
- **Culture (2007-2008)**  
Quatre priorités ont été retenues pour :
  - Structurer, accompagner et valoriser la dynamique collective,
  - Elargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous,
  - Soutenir la création et encourager une diffusion qualitative en milieu rural,
  - Connaître, valoriser et animer le patrimoine.
- **Schéma Directeur d'interprétation du Patrimoine (2008)**  
Les six thèmes directeurs ont été retenus :
  - L'histoire médiévale, la géologie et l'eau (de l'hydrologie à l'industrie textile, en passant par l'agriculture), comme thèmes prioritaires,
  - L'archéologie des mégalithes du Lodévois aux sites antiques du Clermontais, la biodiversité et le pastoralisme des causses aux piémonts et la viticulture et l'oléiculture en moyenne vallée de l'Hérault, comme thèmes secondaires.

Le dénominateur commun : les paysages
- **Schéma Directeur de Développement des Activités de Pleine Nature - APN - (2008)**  
Quatre axes ont été retenus pour :
  - La pérennisation des sites et des itinéraires d'un intérêt de niveau pays (réseaux de chemins, entretien),
  - La structuration et le développement de l'offre,

- La coordination, la mise en réseau et la promotion mutualisée au niveau du pays.

- **Habitat - PLH (2006-2007)**

Plafonnement à 1.000 logements par an dont 30% de social (pour la Vallée de l'Hérault et le Clermontais), nouvelles formes, semi collectif ou collectif intégré, notion de densification.

## La gouvernance

- Le conseil de développement

Le conseil de développement a été créé en octobre 2002, par la plupart des collectivités constitutives du pays, mais seulement reconnu par la communauté de communes du Lodévois en avril 2008. Il regroupe les représentants associatifs et socio-économiques du territoire.

Il s'agit d'un groupe informel de personnes, représentatif de la diversité thématique et géographique du territoire. Il est composé d'une soixantaine de personnes. Ce groupe, créé à l'initiative des élus en 2002, conformément à la Loi d'Orientation d'Aménagement et De Développement Durable du Territoire en vigueur à l'époque, est associé en permanence à la démarche du Pays. Il assure un rôle consultatif et participatif. Il peut faire des propositions. Il a contribué à l'élaboration de la Charte de Pays et du Plan d'action. Ses membres, selon leurs compétences ou leurs centres d'intérêts, sont impliqués dans différents groupes de travail, commissions d'appel d'offre ou comité de pilotage (agenda culturel, route du vin, route de l'olivier, éditions touristiques, schéma directeur économique, Bien manger en restauration collective, écoconstruction...). Ils sont associés aux séances de préparation du Contrat de Pays (3 demi-journées au printemps puis 3 autres à l'automne). Le conseil de développement se réunit environ deux fois par an en séance plénière, notamment pour élaborer le projet de programmation annuelle de Contrat de Pays, formuler des avis ou des remarques sur le projet de programmation.

Les membres du conseil de développement sont organisés en 5 collèges de 15 membres maximum, sur les thématiques :

- Environnement et patrimoine,
- Tourisme,
- Economie,
- Cohésion sociale,
- Culture, loisirs, vie locale.

Les commissions thématiques qui guident les travaux du pays :

Observatoire et prospective, Urbanisme et construction durables, Economie, Emploi, Agriculture (dont oléiculture, dont viticulture), Culture-patrimoine, Tourisme, Santé (dont alimentation), Technologies de l'information et des communications, ...

- **Point sur le pilotage et la mise en œuvre du contrat :**

- Administration générale :
  - Assemblée générale : une fois par an en février
  - Conseil d'administration : 5 par an
  - Bureau : mensuel
- Comité local de pilotage de programmation (25 élus, 3 consulaires, 6 membres du conseil de développement (11 à partir de 2008), et les financeurs (Etat, Région, département) : 1 en décembre
- Conseil de développement plénier : 2 par an, en juin pour la prospective, en novembre pour la programmation n+1
- Commissions de concertation et de synthèse : 3 à l'automne, une par axe stratégique opérationnel, pour examiner les projets présentés et formuler des avis ou des rapprochements entre maître d'ouvrage.

Un **programme LEADER** Cœur d'Hérault « Convivencia » sera mis en œuvre sur la période 2009-2013, il recoupe de manière transversale des différents axes de la Charte de Pays.

Pour un accueil intégré et des synergies en Cœur d'Hérault Bien accueillir et vivre ensemble dans un espace rural méditerranéen de qualité, en respectant l'environnement, les paysages et l'architecture, en créant du lien social et en générant des retombées économiques localement

Le plan de développement couvre la période 2008-2013 soit un total de 6 années. Il comporte 4 actions :

- Deux actions spécifiques répondant aux enjeux du territoire pris en compte par Leader et permettant de mettre en œuvre la stratégie Leader Cœur d'Hérault :
  - Action principale 1 : gestion de l'espace et dynamique urbaine intégrée  
Cette action se subdivise en 2 sous-actions : urbanisme et construction durables (Action 1.1), mise en valeur du paysage et de son patrimoine (Action 1.2)
  - Action principale 2 : accueil intégré et densification de la vie locale  
Cette action se subdivise en 3 sous-action : développement de circuits « courts » pour les habitants et les visiteurs voisins (Action 2.1), accès innovant à l'information (Action 2.2), accès à la culture dans les villages (Action 2.3).
- Une action coopération avec un (ou des) territoire(s) partenaire(s) : actions en matière de recherche développement en gestion de l'espace (action 3) ;
- Le fonctionnement du programme y compris l'animation, la gestion, l'information et la communication, l'évaluation et la capitalisation (action 4).

### **III - PRESENTATION DE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES TERRITOIRES :**

Le Département, est aujourd'hui une instance privilégiée de mise en cohérence des politiques publiques territoriales.

Sa position charnière et son expérience lui ont permis de développer des politiques publiques orientées de façon volontariste vers le développement durable des territoires, répondant aux problématiques des habitants et des espaces, selon une méthodologie éprouvée de concertation et de partenariat.

Dans ce cadre, depuis une dizaine d'années, le Département de l'Hérault a mis en place une politique contractuelle innovante, issue du projet « Hérault Avenir », articulée autour de 4 enjeux majeurs:

1 - conforter les pôles d'attraction sur l'ensemble du territoire héraultais en étant selon les besoins, directement opérateur, co-producteur ou intercesseur.

2 - malgré la croissance démographique de l'Hérault (l'une des plus importante en France), fixer des pôles de développement équilibrés, qu'ils soient urbains ou ruraux, tout en évitant l'hypertrophie de sa frange littorale.

3 - accompagner et orienter le développement de l'économie résidentielle et de l'emploi sur tout le territoire, au plus près des lieux de vie des héraultais, dans le cadre d'un développement soutenable qui soit économe en déplacements automobiles et générateur de mieux vivre pour l'homme.

4 - promouvoir des espaces de développement maîtrisés et cohérents pour éviter les risques de fragmentation ou de banalisation des territoires, subissant parfois difficilement une croissance démographique sans précédent.

En appui de cette stratégie, 4 grands projets départementaux ont été identifiés, constitutifs de l'unité et de la cohérence des actions menées dans ces espaces de vie.

Dès 2002, le Département de l'Hérault met en œuvre annuellement, dans le cadre de sa politique contractuelle, des accords-cadres pluriannuels avec ses partenaires de l'Aire Métropolitaine de l'Est Héraultais, du Centre Hérault, du Piémont Biterrois, et des Cités Maritimes.

Cette implication du Département témoigne de sa solidarité avec les territoires au service de l'équité territoriale et pour que chaque citoyen, urbain ou rural, puisse bénéficier d'un mode de vie et de services équivalents, gages d'épanouissement et de cohésion sociale.

De par sa position charnière, le Département de l'Hérault contractualise d'une part avec la Région Languedoc Roussillon, autour de projets d'intérêt régional (routes, économie, équipements rayonnants...) et avec les pays et intercommunalités d'autre part, partenaires incontournables du développement des territoires.

A l'ère de la mondialisation d'un côté et de la fragmentation des pouvoirs, ou des financements, de l'autre, le rôle de l'instance départementale apparaît plus que jamais indispensable en faveur de l'équité et de la cohérence des politiques territoriales, dans le respect des compétences de chacun.

Dès 2008, les premières actions s'engagent : études opérationnelles de l'écoparc de Gignac, aménagements vallée de l'Hérault, adaptation transports en commun, opérations d'aménagement, étude pôle d'échange de Gignac.

En outre le Département s'est engagé dans un programme d'aménagement multipolaire baptisé VALCORDIA. Dès 1999 - 2000, Hérault Avenir mettait en évidence que le Cœur d'Hérault, de par sa situation, concentrait des enjeux particuliers avec un espace naturel remarquable, une proximité accrue de la métropole du fait des autoroutes et un risque de conversion en banlieue dortoir.

Aussi, après avoir soutenu la création du Pays, le Département a engagé en 2004 l'élaboration d'un projet ambitieux et partagé pour les 10 à 20 ans à venir avec trois préoccupations majeures :

- attirer des activités et créer de l'emploi
- répondre aux problèmes de logement par une offre alternative à l'étalement urbain anarchique et sans âme
- et dans le même temps, assurer la mise en valeur et la préservation d'un environnement naturel et patrimonial remarquable

Grâce à une méthode reposant sur la concertation, le dialogue et le partage, un protocole d'accord (Charte de partenariat) instituant pour les dix ans à venir une instance de concertation chargée de mettre en œuvre les préconisations de l'étude a été signé par le Conseil Général, les Présidents du Pays, les Présidents des 2 Communautés de communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault, et les Maires des pôles de référence (Clermont l'Hérault, Gignac/St André de Sangonis et Paulhan).

Il s'agit de construire pour les 20 ans à venir la multipolarité du Cœur du Cœur d'Hérault basée sur une solidarité dans le partage des fonctions, notamment urbaines selon 4 axes :

1. Créer dans la vallée, le long du fleuve, un espace commun à partager
2. Renforcer et organiser la structure multipolaire pré-existante
3. Mettre en lien l'organisation multipolaire par la conception d'une boucle multimodale
4. Promouvoir une nouvelle manière d'habiter le Cœur d'Hérault

#### **IV - PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE EN FAVEUR DES TERRITOIRES :**

Pour réduire les inégalités, les déséquilibres qui marquent encore le Languedoc-Roussillon (dans le domaine de la santé, de l'emploi, du logement, de l'éducation, de la formation professionnelle, du sport, de la culture mais aussi de la mobilité, de l'accès aux biens et aux services, de l'exposition aux risques naturels etc...), pour préserver notre patrimoine naturel et sa biodiversité, pour tendre à l'exemplarité dans le recours et l'incitation aux énergies renouvelables et la limitation de l'émission de gaz à effet de serre, la Région a, depuis 2004, lancé nombre de politiques sectorielles contenues dans le « Pacte Régional » et dont les résultats sont d'ores et déjà probants.

L'aménagement du territoire est une compétence partagée entre de nombreux acteurs placés à différents échelons d'intervention. Pour garantir la cohérence et la réussite de ce « Pacte Régional », la Région a souhaité bâtir une approche coordonnée de l'action publique sur le territoire régional, en associant tous les acteurs territoriaux à la mise en œuvre d'un projet partagé.

Cette nouvelle approche de l'action publique sur le territoire régional doit permettre, l'émergence d'une stratégie cohérente des acteurs publics en région autour d'un projet coopératif qui réponde, notamment, au défi de la croissance démographique la plus importante de France.

Pour agir en partenariat avec ces territoires et appuyer leurs projets, la Région a opté pour une démarche de contractualisation. En effet, depuis juin 2005, la Région a fixé le cadre d'une planification contractuelle avec les Pays, les Agglomérations et les Départements pour élaborer des politiques concertées et éviter un éparpillement de projets trop souvent isolés ou concurrents.

Ces contrats territoriaux sont établis entre la Région et les territoires organisés autour de projets concertés, permettant de définir des axes majeurs de développement sur chaque territoire, avec une hiérarchisation stratégique des actions et des programmes d'aménagement.

Ces contrats intègrent par ailleurs le Volet Territorial du Contrat de Projets Etat Région et le programme Leader 2007-2013. En effet, afin de soutenir les projets de développement rural inscrits dans leur stratégie, les Pays seuls ou en groupement ont été choisis par appel à projets en tant que territoires de projets Leader ou Groupes d'Action Locale (GAL). La Région, co-pilote avec l'Etat de la sélection des candidatures, conservera ce rôle sur la durée du programme et apportera son soutien à cette démarche.

L'objectif est de favoriser l'émergence de stratégies cohérentes autour de projets coopératifs reconnaissant l'identité de chaque territoire.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT POUR LA PERIODE 2008-2013 :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le Contrat Territorial Région/Département/Pays contribue à la mise en œuvre conjointe des politiques publiques des Collectivités Territoriales à l'échelle adéquate du Pays. Le présent contrat est l'aboutissement de la convergence des choix opérés par les différentes parties signataires.

La Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault, après avoir pris connaissance du projet territorial du Pays Cœur d'Hérault, décident d'apporter leur soutien à l'ingénierie du territoire et à la réalisation d'actions, relevant des objectifs stratégiques retenus à l'article 3.

### **ARTICLE 2 : L'INGENIERIE TERRITORIALE**

Conscients de la nécessité d'investir sur l'analyse et la prospective territoriales, ainsi que sur l'animation, garants de l'appropriation par les acteurs locaux du contenu de la charte de territoire et de la cohérence du projet territorial qui en découle, la Région et le Département décident d'apporter un soutien prioritaire à l'ingénierie territoriale :

- d'une part, en contribuant financièrement au fonctionnement courant de la structure de pays, lorsque celle-ci se dote d'une équipe technique d'animation,
- d'autre part, et le cas échéant, en contribuant financièrement aux divers documents conduisant à l'élaboration concertée des schémas thématiques ou études de faisabilité de projets.

### **ARTICLE 3 : OBJECTIFS STRATEGIQUES 2008-2013**

Les objectifs stratégiques définis à l'initiative du Pays précisent les domaines de coopération et, éventuellement, les opérations emblématiques sur lesquels la programmation annuelle des partenaires pourra être établie, selon les modalités précisées aux articles 6 et 7 de la présente, au cours des prochaines années pour mettre en œuvre la coordination de leurs politiques publiques.

### **3.1 : Gérer de manière économe l'espace, préserver et mettre en valeur l'environnement**

#### **3.1.1 : Le Pays**

**Grands Sites** : Saint Guilhem le Désert-Gorges de l'Hérault ; Cirque de Navacelles (et Larzac méridional) ; Vallée du Salagou (dont Cirque de Mourèze et Cité de Villeneuve)

**Plan collectif de gestion de l'espace** (dont OCAGER des Causses méridionaux, OCAGER du Massif de la Ramasse, OCAGER du Salagou, OCAGER de la Séranne, OCAGER du Piémont Lodévois, opérations de gestion pour un arrachage cohérent des vignes...)

**Plan d'éducation à l'environnement et au développement durable** (eau, déchets, énergie, alimentation, transport, construction...)

#### **3.1.2 : Le Département**

L'Agenda 21 départemental, adopté en 2004 et complété depuis, est un positionnement volontariste du Département de l'Hérault, mis en oeuvre dans le cadre de la réflexion Hérault Avenir qui vise à redonner à la puissance publique les moyens de faire prévaloir l'intérêt général pour un futur durable et solidaire. Il repose sur la prise de conscience que l'épuisement des ressources de la « planète terre » constitue une menace pour l'évolution de nos modes de vie, et tient aussi à la volonté de préserver pour les générations futures ce capital qu'est l'attractivité du territoire départemental en favorisant des équilibres en termes d'accueil et d'activités humaines.

En terme d'environnement, les objectifs suivants sont recherchés :

- **la réduction de la production de gaz à effet de serre et la lutte contre le réchauffement climatique** à travers les actions transports collectifs, démarche Haute Qualité Environnementale des collèges, Plan Déplacement Employés, schéma cyclable, voie ferrée d'intérêt local, politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables et bilan carbone.

- **la préservation de la ressource en eau** à travers les actions de gestion globale de l'eau, économies d'eau et de gestion des risques d'inondation : un syndicat mixte interdépartemental est en cours de création sur le bassin versant de l'Hérault pour l'animation et le suivi du SAGE Hérault ; l'étude de définition des débits de référence d'étiage de l'Hérault réalisée en maîtrise d'ouvrage départementale fera prochainement l'objet d'une restitution. Une des premières actions du syndicat mixte sera l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau. Le syndicat mixte du Salagou assure l'animation et le suivi du plan de gestion du Salagou. Concernant la maîtrise de l'utilisation de l'eau potable et des économies d'eau, le conseil général développe un partenariat avec la Commune de Clermont - l'Hérault dans le cadre de l'appel à projet régional pour les économies d'eau.

- **la protection de la biodiversité, des paysages et des espaces naturels** par la connaissance et la valorisation des domaines départementaux, le développement d'une politique de sensibilisation à l'environnement, une aide à la mise en place de plans de gestion, de chartes forestières territoriales et d'agendas 21 locaux. La volonté du Département est de mettre en oeuvre une politique cohérente structurée à partir des propriétés départementales au titre des espaces naturels sensibles, en liaison d'une part avec les projets locaux et d'autre part avec les objectifs du « Grenelle de l'environnement » en termes de trames verte et bleue.

- **la diminution de la production de déchets** accompagnée de meilleurs taux de valorisation, la réhabilitation des dernières décharges non autorisées du département ainsi que la fin des exportations de déchets vers d'autres régions. Le Département souhaite développer sur le thème de la gestion des déchets une « culture commune » basée sur la sensibilisation des habitants et la concertation, de façon à favoriser une prise en compte rationnelle de l'ensemble du problème.

- face aux enjeux départementaux de développement durable, **le schéma d'éducation à l'environnement vers le développement durable** a l'ambition par la pédagogie et la sensibilisation de tous, de faire prendre en compte le patrimoine héraultais dans les politiques d'aménagement et de développement, et d'encourager l'éco-responsabilité. Sur le plan économique et social, les associations connaissent une crise financière liée d'une part à la diminution des aides de l'Etat (aides à l'emploi et subventions de droit commun de divers ministères) et d'autre part en raison du caractère non solvable des publics concernés. Le schéma départemental d'éducation à l'environnement vers un développement durable permet d'établir de réels partenariats dans la durée et d'anticiper les mutations nécessaires du milieu associatif.

Dans ce contexte, le Département de l'Hérault soutient depuis de nombreuses années le territoire sur les OGS Saint Guilhem le Désert et Cirque de Navacelles, ainsi que le plan de gestion et le développement du Salagou, actions où la dimension environnementale est la condition évidente à la mise en œuvre d'un projet touristique-économique efficace.

Au travers de son schéma de l'éducation à l'environnement le Département pourra poursuivre le soutien à la politique territoriale de sensibilisation à l'environnement, au bénéfice des associations et des collectivités locales compétentes dans les diverses thématiques qui y sont liées.

### **3.1.3 : La Région**

Avec la **Stratégie régionale d'aménagement des territoires ruraux et des milieux lagunaires**, la Région accompagne grâce au programme **Opérations Concertées d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER)**, les démarches territoriales de développement rural qui intègrent une dimension économique. Les OCAGER permettent la mise en œuvre de travaux d'aménagements fonciers, paysagers, environnementaux, pastoraux, forestiers, et sont accompagnés par un dispositif d'animation foncière.

La Région, dans le cadre de sa **stratégie pour l'éducation à l'environnement et au développement durable**, souhaite en particulier accompagner les dynamiques territoriales et de réseau, et soutenir notamment les programmes d'éducation à l'environnement dans le cadre des Pays.

## **3.2 : Construire et habiter autrement**

### **3.2.1 : Le Pays**

#### **Coordination du réseau de compétences locales en construction durable :**

Coordination du collectif (3 parties : professionnels, collectivités, associations) et formation, formation-développement, réseau d'échange d'expérience et de coopération entre territoire.

#### **Promotion et éducation à la construction durable :**

Evènements promotionnels (1 spécifique + 1 sous partie d'un évènement plus grand)

#### **Chantiers pilotes et investissements divers :**

(Construction de bâtiments avec des techniques différentes ou des vocations différentes) mailler le territoire avec 12 à 16 réalisations (4 ont déjà été programmées en 2006 ou 2007) afin d'être un territoire témoin composé d'opérations exemplaires pouvant servir de vitrine pour les prescripteurs locaux ou au-delà, ainsi que comme support pédagogique aux actions de sensibilisation à l'écoconstruction).

### **3.2.2 : Le Département**

Face aux enjeux du département (pression démographique exceptionnelle, coût élevé du foncier, offre de logements sociaux insuffisante, forte précarité de la population), le Département a décidé en 2005 de mener une politique volontariste dans les 3 domaines de l'urbanisme, du foncier et de l'habitat.

Les axes principaux de sa politique en la matière sont :

- Le développement d'une offre de logement accessible à tous,

- L'économie du foncier et la lutte contre l'étalement urbain,
- Un développement respectueux de l'équilibre des territoires,
- Une stratégie d'anticipation en matière de maîtrise foncière, à partager avec les collectivités locales.

### **URBANISME**

Le Département intervient à 3 niveaux :

#### **■ L'association au document d'urbanisme**

Le Département s'est doté des moyens de participer systématiquement aux réunions et aux procédures d'élaboration des documents d'urbanisme. Il exprime à cette occasion, ses orientations stratégiques dans l'ensemble des domaines d'intervention, obligatoires ou choisis.

Economie de foncier, équilibre entre zones rurales et zones urbaines, présentation de l'environnement, mixité sociale dans l'habitat et relations entre urbanisation et déplacements sont les principaux thèmes abordés dans ces occasions.

#### **■ La sensibilisation à un développement urbain maîtrisé**

Le Département suscite et accompagne les réflexions communales visant à concevoir un projet urbain à long terme, garant d'un urbanisme de qualité.

#### **■ L'accompagnement technique**

A la demande des communes, le Département accompagne techniquement et financièrement des études opérationnelles pour des projets d'extension et de réinvestissement urbain (dossiers de ZAD, études de définition urbaine).

### **FONCIER**

Conscient que l'anticipation et la maîtrise foncière sont les clés de réalisation des orientations publiques en matière d'aménagement, le Département a mis en place dès 2005 une politique foncière volontariste.

Elle se décline selon 4 axes :

- Le foncier économique : qui vise la qualité et la structuration des zones d'activité à l'échelle du département,
- Le foncier agricole : qui vise l'adaptation des exploitations ou contexte de pression foncière,
- Le foncier des espaces naturels sensibles visant la préservation et la mise en valeur de ces espaces,
- Le foncier urbanisable, qui vise l'économie de terrains et le développement de l'offre locative sociale.

En particulier dans le domaine du foncier urbanisable : le Département consacre plus de 10 M € par an pour ses interventions.

**Pour le court terme**, le Département achète des terrains immédiatement constructibles ou subventionne l'achat de tels terrains par les collectivités dès lors qu'ils sont destinés à accueillir des logements sociaux.

**Pour le moyen terme**, le Département soutient les études d'opérations d'aménagement (ZAC) et assure le portage du foncier nécessaire, dès lors que ces opérations comprennent une forte proportion de logement social, et présente une densité d'habitat minimale.

**Pour le long terme**, le Département porte une partie du foncier que les communes souhaitent réserver à l'avenir (ZAD) à des opérations présentant les mêmes caractéristiques de mixité et de densité.

### **HABITAT**

Le Département soutient depuis de nombreuses années les opérations de logements aidés.

Par son action il entend participer au développement d'une offre locative diversifiée, abordable et apporter des solutions au logement des populations relevant notamment du PDALPD.

Pour inciter les opérateurs à inscrire leurs projets dans une démarche de développement durable et produire des logements économes pour l'occupant, il a décidé en 2004 de bonifier ses subventions au PLUS et au PLAI

Au delà des crédits propres que le Département consacre à l'habitat et au logement (plus de 5M€ par an ) il assure depuis 2006 la délégation des aides à la pierre. L'exercice de cette délégation lui permet de jouer un rôle majeur dans la programmation des logements en tenant compte des spécificités de territoires et de contribuer à satisfaire au mieux les populations.

**Dans le parc public** le Département soutient la production et l'acquisition –amélioration de logements locatifs sociaux. Il apporte en cas de besoin une aide à la surcharge foncière pour favoriser l'implantation de logements aidés dans les secteurs où le coût du foncier est élevé et pèse lourdement sur l'équilibre financier des opérations.

**Dans le parc privé**, créneau incontournable de toute politique de l'habitat, le Département poursuit deux types d'action :

- Il accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs actions de requalification des centres anciens dans le cadre des OPAH de renouvellement urbain ou de revitalisation rurale.
- Il incite au développement d'une offre à loyer maîtrisé par la reconversion locative du parc vacant (PST) et par l'amélioration des logements insalubres ou indécents ( MOUS insalubrité et l'action décence.) dispositifs conduits en maîtrise d'ouvrage départementale

Enfin il contribue au **développement de l'accession sociale** en aidant les jeunes primo accédant à acquérir leur logement par l'attribution d'une subvention leur permettant de mobiliser une majoration du prêt à taux zéro qui leur est accordée.

### **3.2.3 : La Région**

La Région souhaite accompagner les territoires dans le cadre d'une **stratégie régionale de développement des énergies renouvelables et de lutte contre les gaz à effet de serre**.

Elle accompagne, en partenariat avec l'ADEME, les projets visant à modifier les comportements, maîtriser l'énergie, développer les énergies renouvelables auprès des collectivités, des entreprises et des particuliers, et le transport durable.

Par ailleurs, la Région dispose d'un **Fonds régional d'investissement** pour le développement des énergies renouvelables, et appuie ses interventions sur **3 appels à projets** régionaux :

- Energies renouvelables dans le logement social
- Photovoltaïque raccordé au réseau et intégré au bâti
- Bâtiment basse consommation d'énergie –EFFINERGIE

## **3.3 : Renforcer l'armature territoriale par la mise à niveau coordonnée des bourgs centres**

### **3.3.1 : Le Pays**

**Equipements publics structurants dans une logique de centralité partagée (notion de multipolarité complémentaire) :**

Parc multi-activités à Gignac, Scène de Musique Actuelle à Gignac, Espace aquatique du Clermontais, modernisation du Théâtre de Clermont, création d'un complexe cinématographique à Clermont l'Hérault, extension du Musée de Lodève, Pôle santé de Lodève,

**Foncier et immobilier économique de niveau pays (réserves foncières, aménagements, bâtiments de pépinières ou d'hôtel d'entreprises) :**

ZAE la Tour à Montarnaud, Ecoparc de Gignac, les Trois Fontaines au Pouget, les Tanes Basses (volet commercial), la Barthe à Paulhan (volet production), ZAE A75 du Caylar, Parcs éoliens, Parcs solaires, Création et développement d'un pôle d'activités tertiaires à Clermont l'Hérault ,

**Infrastructure et réseau de transports et de télécommunication :**

Pôles d'échanges de Gignac, de Clermont l'Hérault et de Paulhan, Internet haut débit du Clermontais, Connexion A75 Clermont l'Hérault Nord...

### **3.3.2 : Le Département**

### L'aménagement et l'entretien des réseaux de déplacements :

Le Département est responsable des routes départementales et a pour mission d'entretenir et d'aménager un réseau de 5200 km avec comme principal objectif la sécurisation des déplacements.

Le réseau routier départemental est hiérarchisé en trois grandes catégories fonctionnelles. Les deux premières constituent le réseau routier « Pays d'Hérault » et se déclinent comme suit :

- Le réseau multipôle permet de relier chaque chef lieu de canton à une infrastructure majeure (autoroute ou route nationale).
- Le réseau de liaison, complémentaire au réseau multipôle permet de relier les chefs lieux de cantons entre eux.

Les perspectives d'aménagement du réseau routier se répartissent selon 4 grandes actions thématiques :

- la sécurité routière,
- l'incitation à l'intermodalité,
- l'environnement et le cadre de vie (préservation de la qualité de vie urbaine des traverses d'agglomérations, prise en compte de l'environnement et du paysage),
- l'amélioration du niveau de service (amélioration des liaisons vers le département du Gard).

Pour réaliser ce travail, le Département s'appuie sur le plan pluriannuel d'investissement qui définit précisément les différentes opérations routières à réaliser pour une période de 5 ans, entre 2006 et 2011.

Pour l'aménagement et la gestion de ses routes, le Département met en œuvre le concept de "route durable" qui consiste à manager l'ensemble de l'activité routière (modernisation, entretien, exploitation) selon une logique de développement durable.

#### **3.3.3 : La Région**

Pour faire face aux besoins de foncier, que ce soit pour l'habitat ou le développement économique et agricole, **l'Etablissement Public Foncier d'Etat** à l'échelle régionale, créé le 2 juillet 2008 par décret en Conseil d'Etat N°2008-670 établit un programme pluriannuel d'intervention (PPI). Les opérations foncières sur lesquelles un portage foncier pourra être assuré feront l'objet de conventions d'application signées avec les collectivités territoriales porteuses de projet.

De plus, la Région souhaite optimiser l'utilisation des outils de maîtrise foncière et accompagner les besoins des territoires par un soutien à l'ingénierie foncière.

Dans le domaine des **infrastructures**, en 2005, 2006 et 2007, la Région est intervenue, aux côtés des Départements, Maîtres d'Ouvrage en matière routière, dans le cadre d'un programme d'appui au réseau routier départemental.

A la suite du transfert de compétences routières aux Départements, la Région a souhaité maintenir ses engagements antérieurs et élaborer avec eux un grand projet routier régional qui s'inscrira en 2008 dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, qui s'appuie sur la définition d'un schéma routier d'intérêt régional élaboré en concertation avec les Départements.

Dans le cadre de sa stratégie du TER et intermodalité voyageurs, la Région souhaite promouvoir les transports collectifs, notamment ferroviaire, en proposant une offre de service efficace répondant aux différents besoins de la population. L'objectif est d'offrir une alternative crédible à l'usage de la voiture particulière. L'intervention régionale vise notamment à développer l'offre TER, à améliorer la qualité de l'offre, à développer l'intermodalité voyageurs à travers notamment :

- la coordination des offres de transports,
- le développement des pôles d'échanges,
- le déploiement d'une tarification intermodale (Kartatoo).

Dans le cadre de sa stratégie des transports et tourisme, la Région souhaite accompagner, dans le cadre des contrats territoriaux, les actions en faveur de la promotion d'une écomobilité, ciblé sur des axes structurants véloroutes ou voies vertes.

### **3.4 : Accueillir et loger dans un souci de mixité**

#### **3.4.1 : Le Pays**

##### **Développement du parc immobilier :**

Amélioration qualitative et augmentation du parc d'hébergement public (constitution de réserves foncières, études de programmation urbaine, OPAH RR de pays, programme neufs dédiés -hébergements d'urgence, logements relais, jeunes travailleurs-, dispositifs d'accession à la propriété ...)

Service de suivi et de gestion du parc immobilier (CLLAJ & « Boutique du logement »)

#### **3.4.2 : Le Département**

**cf article 3.2.2.**

#### **3.4.3 : La Région**

Depuis juin 2005, la Région Languedoc-Roussillon mène une politique volontariste de l'habitat et participe au **développement de l'offre de logements sociaux**, dans un principe d'équité et avec l'objectif de développer une offre sociale pour tous et partout

A ce titre la Région a décidé d'agir en faveur d'un développement réfléchi et d'une diffusion équilibrée du logement social fondée sur un développement rapide de l'offre dans les secteurs à fortes tensions tout en soutenant les projets favorisant le développement d'une offre sociale dans les secteurs ruraux.

Afin d'augmenter rapidement cette offre locative destinée à rattraper le retard de production et répondre aux besoins des nouveaux arrivants, la Région apporte son appui à la production et à l'acquisition amélioration de logements sociaux. Elle veille à une mixité des programmes de logements, à la production de logements très sociaux pour proposer une offre en adéquation avec les faibles niveaux de ressources, à la production de grandes typologies de logements sociaux pour maintenir les familles en ville, à la réalisation d'opérations en milieu rural (ZRR). Elle favorise également le développement des énergies renouvelables et prend en compte les spécificités des territoires afin de préserver le patrimoine traditionnel bâti.

Aussi, afin d'apporter des réponses adaptées aux enjeux locaux de l'habitat, la Région encourage la définition de stratégies globales d'intervention, déclinées sous forme de schéma de l'habitat, pour les territoires qui en sont dépourvus. Elaborés à l'échelle des Pays, ils permettent l'émergence de projets pertinents au service du développement local par la prise en compte de l'impact des politiques locales d'habitat sur le développement économique et l'emploi et sur les besoins générés en matière de formation professionnelle dans les secteurs du BTP et de l'environnement.

C'est notamment à travers ces réflexions que la Région soutient les territoires ruraux dans la mise en place **d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat** (O.P.A.H.) et le lancement de **Programmes d'Intérêt Général** (P.I.G.) Habitat. La Région participe aux frais d'ingénierie (études, animation) et intervient sur la réhabilitation de logements à loyer maîtrisé (conventionné social et intermédiaire). Cette aide vise à développer la quantité et la qualité de l'offre sociale privée dans les secteurs ruraux, dans le but d'accompagner la revitalisation des bourgs et des cœurs de villages, lutter contre la vacance, l'étalement et le mitage urbain et de maintenir la population et ainsi lutter contre les phénomènes de désertification rurale.

Cette approche des besoins est complétée depuis 2007 par le Schéma régional du logement étudiant qui décline l'intervention du Conseil Régional en matière d'accès au logement

(information, accompagnement financier) et en matière de création et de restructuration de logements étudiants, de foyers de jeunes travailleurs avec le souci, quand cela est nécessaire, de rechercher des solutions habitat mixtes adaptées aux parcours résidentiels des jeunes.

### **3.5 : Adapter à la nouvelle démographie les services publics et à la personne**

#### **3.5.1 : Le Pays**

**Développement des services et des usages de TIC** : Mise en réseau et coordination des ENAP, offre de service coordonnée.

**Adaptation et modernisation des établissements sanitaires** (urgences, clinique) et médico-sociaux (handicapés, personnes âgées) de niveau pays ou de proximité en secteur rural fragile et coordination du réseau « santé & territoire » du pays

Création de structures d'accueil pour la petite enfance

Expérimentation pour la mise en place de nouveaux services et modes de transport et création de pôles d'échanges

#### **3.5.2 : Le Département**

##### **Mise en oeuvre des actions de proximité :**

###### Le numérique :

L'objectif du département est de réduire la fracture numérique qui prend deux formes sur le territoire héraultais :

- des zones blanches où l'accès au haut débit n'est pas possible ;
- de nombreuses zones « grises » dans lesquelles les prix sont plus élevés et les services plus limités, rendant l'accès au haut débit moins attractif que dans les zones où la concurrence s'exerce.

Ces deux formes de fractures numériques ne pourront se résorber dans le futur de façon naturelle et spontanée car elles sont générées par les stratégies même des opérateurs et le jeu du marché.

Au regard du développement à un rythme très soutenu des Technologies de l'Information, de l'enjeu majeur que jouent ces technologies pour les collectivités locales en tant que facteur structurant d'aménagement du territoire et de développement économique et social, ainsi que de l'intérêt pour l'Union Européenne, qui voit dans les TIC un des moyens d'atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne en matière de croissance et d'emploi, le Conseil général a développé une action volontaire et globale.

Les objectifs de cette action visent à promouvoir la cohésion territoriale et l'égalité des chances ainsi que la compétitivité des territoires et des entreprises qui y sont implantées.

Cette action se décompose en trois volets :

- l'aménagement du territoire en réseaux de communications électroniques (volet infrastructures)  
Déployer des infrastructures TIC nécessaires pour garantir une couverture de l'ensemble du territoire en matière de haut débit par le biais du projet Num'Hér@ult.
- le développement de services en lignes (dont un projet de e-administration, plateforme de marchés publics, ...).  
Développer l'e-administration pour plus de réactivité et de proximité : l'installation du haut débit via Num'Hér@ult s'accompagnera d'un développement des services d'administration en ligne (accès facilité pour les citoyens et les entreprises) et permettra une meilleure interaction entre l'administration départementale et les citoyens. Le développement des services en ligne comprend également le développement du site cg34.fr sur des thématiques très variées, ainsi que la mise en oeuvre d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

- l'incitation au développement des usages (les lieux d'accès multimédia (LAM), dotation des collèges en équipements multimédia, ...)

Inciter aux usages en soutenant et renforçant notamment le dispositif des lieux d'accès multimédia (LAM) pour permettre de se familiariser aux nouveaux outils multimédia. Les LAM sont avant tout des lieux d'initiation, de rencontre, d'échanges et de partage de l'information qui s'adressent à des publics prioritaires. Ils sont également des instruments de proximité et promotion de l'égalité des chances pour tous notamment en matière d'accès aux TIC. En matière d'incitation aux usages, le Département a également mis en œuvre un plan d'équipement des collèges en câblage, micro-ordinateurs et accès internet pour familiariser les collégiens aux TIC dès leur plus jeune âge.

L'aménagement du territoire en réseaux de communications électroniques constitue un préalable au plein développement des autres volets de l'action départementale.

La stratégie départementale, en portant conjointement sur les infrastructures, les services et les usages, s'inscrit pleinement dans l'objectif d'un développement équilibré de la société de l'information sur l'ensemble du territoire héraultais.

#### La déconcentration de services :

Le Département déconcentre un certain nombre de services par l'implantation territoriale d'agences et d'antennes, sociales, techniques et culturelles.

#### La petite enfance :

Le Département développe des actions en faveur de l'accueil du jeune enfant et des réponses aux besoins des familles. Lors de la Commission départementale de l'accueil du Jeune enfant, le Département et la CAF ont réaffirmé la nécessité de rapprocher l'offre et la demande d'accueil du jeune enfant. Cela nécessite de soutenir, en partenariat avec la CAF, de faire un travail concerté avec les collectivités locales qui souhaitent créer de nouvelles structures d'accueil du jeune enfant et des Relais Assistants Maternels. En effet les Relais assistants maternels permettent de répondre à la demande d'information des parents, d'accompagner les assistants maternels dans leurs recherche de travail, et de contribuer à l'amélioration de leur pratique professionnelle.

#### La protection infantile :

Le Département a adopté son second schéma Enfance Famille 2008-2012 le 23 juin 2008, celui-ci comporte 6 axes :

- Axe 1 : Prévention précoce en périnatalité,
  - généralisation de l'entretien du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse
  - accompagnement des femmes enceintes en situation de précarité ou de vulnérabilité,
  - mise en place du dossier périnatal unique
  - consolider et faciliter l'accès à l'information et la coordination des interventions des professionnels,
- Axe 2 : Les actions de prévention en faveur des enfants et de leur famille,
- Axe 3 : Le repérage, le traitement et l'évaluation
- Axe 4 : L'adaptation et la diversification des modalités d'accueil
- Axe 5 : Accueil et accompagnement des mineurs en grande difficulté
- Axe 6 : Adaptation des modalités d'accueil immédiat.

#### Les personnes âgées :

Le Département met en œuvre dans le cadre du 4<sup>ème</sup> schéma gérontologique 2008-2012 trois orientations majeures :

- accompagner le temps de la vieillesse
- permettre le libre choix
- organiser le territoire

Ces orientations se déclinent en 11 objectifs prioritaires qui visent :

- Pour les personnes âgées qui souhaitent continuer à vivre chez elles, à :
  - favoriser l'expression citoyenne, développer la prévention et valoriser la bientraitance
  - améliorer le cadre de la vie quotidienne
  - prendre en compte des parcours de vie particuliers
  - accompagner les aidants
  - améliorer la qualité et la reconnaissance des métiers à domicile

- faciliter l'accès aux soins des plus démunis
- Pour les personnes âgées qui ont besoin d'être accueillies en établissement :
  - répartir les établissements et services sur le territoire au regard des besoins
  - promouvoir des établissements de qualité
  - encourager des formes alternatives d'accueil
  - soutenir l'innovation
  - enrichir la coordination des acteurs

Ces objectifs se déclinent en 33 actions qui concernent tous les bassins gérontologiques et qui affirment la volonté du département de faire de chaque territoire un espace privilégié pour les personnes âgées.

#### Animer la réflexion et la concertation autour des questions de jeunesse

Le Département de l'Hérault est particulièrement attentif à l'évolution de sa jeunesse, considérée comme une ressource et un atout pour l'avenir de son territoire. « Donner toute sa place à la jeunesse », c'est en particulier favoriser sur les territoires les dynamiques d'initiatives visant à soutenir, accompagner et responsabiliser les jeunes en vue de faciliter leurs parcours vers l'autonomie et l'âge adulte.

Cette politique Jeunesse départementale, qui se décline autour de quelques 100 programmes ou actions spécifiques, s'appuie sur les différents champs d'intervention relevant notamment du service aux personnes

et du cadre de vie : socio-éducatif (sport, culture ...), prévention des risques, information, nouvelles technologies de communication, mobilité, responsabilisation, citoyenneté, solidarité, insertion professionnelle, logement, parentalité...

A l'échelle des territoires, ces thématiques concernant les jeunes sont travaillées avec les communautés de communes s'inscrivant dans le cadre d'un Partenariat Local d'Actions Jeunesse de l'Hérault (PLAJH) signé avec le Département.

Le PLAJO est un outil de concertation local permettant de construire ou de renforcer un projet politique jeunesse et permet, sur la base d'un accompagnement technique et financier, la mise en œuvre de réponses adaptées aux besoins des jeunes et des acteurs.

Il est fait le constat qu'un certain nombre de questions concernant les jeunes doivent être étudiées à une échelle plus importante que celles des communes ou communautés de communes. Dans le cadre des Pays, qui constituent une échelle de réflexion pertinente, le Département souhaite accompagner :

- la prise en compte de la dimension Jeunesse dans ses diverses orientations
- la modélisation et la diffusion sur son territoire d'initiatives Jeunesse (ex : PLAJO)
- la mise en œuvre d'une ingénierie autour de thématiques spécifiques (ex : logement)
- la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant les déclinaisons locales des actions

### **3.5.3 : La Région**

#### **- Maisons de santé :**

Afin de garantir l'accès à la prévention et aux soins pour tous dans les territoires, et dans le cadre du **schéma régional des soins de proximité** 2008/2010 publié fin novembre 2007, des zones déficitaires ou fragiles en matière d'équipement de santé ont été identifiées. La Région, l'ARH et l'URCAM encouragent la construction de **maisons de santé de proximité** lorsque aucune structure existante ne serait en mesure d'assurer cette fonction, comme par exemple un hôpital local ou une maison de retraite.

#### **- Réseaux de santé :**

Le Conseil Régional de par sa compétence en matière de formation professionnelle et d'éducation a souhaité s'engager fortement dans la politique de santé en direction des jeunes de 15 à 25 ans.

Il encourage la structuration et la coordination des professionnels sur un territoire de la taille d'une agglomération ou d'un pays pour favoriser la prise en charge globale de la santé des jeunes autour de trois axes : formation des professionnels, formalisation de la coordination autour d'une charte d'objectifs et de fonctionnement, implication des parents et des jeunes dans le réseau.

La Région a mis en place une politique de **revitalisation et de lutte contre la désertification en milieu rural** pour démontrer la volonté de concrétiser la cohésion de l'ensemble du territoire et sa solidarité avec les espaces les plus défavorisés. Cette politique vise à soutenir les projets de création de salles polyvalentes, de rénovation de patrimoine, d'aménagement de villages et de maintien ou de création de services au public : points multi-services, commerces de proximité, ateliers artisanaux.

Par ailleurs, la Région souhaite identifier les zones sensibles en situation de dévitalisation, pour lesquelles une action spécifique apparaît nécessaire.

L'expertise des pays doit permettre de qualifier chaque zone fragile à travers son organisation spatiale, la mise en évidence des pôles structurants, le niveau de service au public qui y est proposé, et le degré de vulnérabilité de ces équipements.

### **3.6 : Soutien à la dynamique culturelle**

#### **3.6.1 : Le Pays**

Dans la réflexion qu'il a engagée sur son « Schéma de développement culturel », le Pays Cœur d'Hérault a dégagé de grands objectifs stratégiques pour le territoire et proposé une série d'actions opérationnelles liées à ces objectifs.

#### **Structuration de la dynamique collective :**

- Prolongement du poste de Chargé de développement culturel
- Edition d'un journal culturel semestriel
- Création d'un site Internet dédié à la culture (agenda culturel permanent + base de données des actions et des acteurs)
- Pôle ressources

#### **Diffusion programmée :**

- Festivals d'été
- Evènements hors saison (festival cinéma, occitan)
- Saisons (automne/hiver/printemps), y compris actions d'éducation et de sensibilisation à destination d'un public diversifié (scolaires, extra-scolaires, adultes, personnes âgées)

#### **Plan d'équipements :**

- Construction d'un complexe cinématographique à Clermont l'Hérault
- Modernisation du Théâtre de Clermont l'Hérault
- Création d'une salle musiques actuelles (SMAC) à Gignac
- Extension du musée de Lodève

La concertation avec les acteurs locaux et le Département menée dans le cadre du travail sur le Schéma de développement culturel de Pays déterminera la suite à donner à ces propositions.

#### **3.6.2 : Le Département**

Le Département a mis en œuvre un **projet culturel départemental « Chemins de culture »**, pour la période 2006-2010, qui repose sur trois principes :

- un principe de solidarité active au service des populations et des territoires héraultais.
- un principe de subsidiarité qui commande d'intervenir là où le déficit d'offre est le plus criant, sans se substituer à la souveraineté des volontés locales.
- un principe d'accessibilité de l'offre culturelle à tous les publics dans leurs diversités.

Sur cette base, trois grandes priorités d'action guident l'intervention du Département :

- le soutien à la diffusion du spectacle vivant
- l'éducation culturelle et artistique des publics
- la structuration des politiques culturelles locales

Concernant **le soutien à la diffusion du spectacle vivant**, le Département passe des conventions avec des lieux de diffusion, contribuant à :

- structurer le réseau de la diffusion sur l'ensemble du territoire départemental.
- favoriser davantage les échanges entre les diffuseurs.

- agir pour l'accessibilité de tous les publics en replaçant les artistes au cœur des territoires par une politique de résidences.

Sur le Cœur d'Hérault, le théâtre de Clermont – scène conventionnée écritures poétique et scénique bénéficie de ce dispositif.

En matière **d'éducation culturelle et artistique**, le **Schéma Départemental de l'Enseignement et des Pratiques Artistiques (SDEPA)** étend le soutien du Département déjà dispensé à l'enseignement musical, au théâtre et à la danse, disciplines prévues par la loi.

Les structures adhérentes et accompagnées par le Département sont les associations, les communes et les communautés de communes.

Le Schéma continue d'affirmer une volonté d'action qui devrait contribuer à une plus forte démocratisation dans l'accès aux enseignements artistiques sur le territoire départemental.

Par ailleurs, le Département met en œuvre en partenariat avec l'éducation nationale, un programme d'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens.

En matière d'élargissement des publics, outre les programmes concernant l'éducation artistique, le Département développe des actions en direction des publics empêchés, éloignés de la culture (personnes âgées, personnes bénéficiaires de minima sociaux, ...).

Le Département développe **une politique de soutien à la structuration des politiques territoriales** grâce à ses Agences culturelles. Dans le cadre de conventions culturelles de territoire avec les communautés de communes, il participe à la réalisation de diagnostics territoriaux et définit des priorités pour chacun des territoires. Ces conventions constituent un véritable levier de l'émergence de politiques culturelles locales.

En matière de Patrimoine, le Département encourage les actions du pays pour les projets qui s'inscrivent en cohérence avec les orientations du **schéma départemental de développement pluriannuel du patrimoine culturel voté pour les années 2007 à 2010**. Ce schéma s'articule avec le Schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs (voir chapitre 3.9.2).

Le schéma patrimoine est organisé autour de quatre axes qui permettent une intervention forte et diversifiée en appui aux acteurs de territoire :

- **L'animation d'un réseau des sites et des musées** dans le département. Les établissements les plus modestes peuvent prétendre à une aide technique et financière pour inventorier, étudier, restaurer les collections ou pour valoriser, animer, médiatiser le lieu, notamment à l'intention du jeune public.
- **La valorisation du patrimoine bâti**, protégé et non protégé, appartenant à des personnes publiques ou privées. Des aides financières sont accordées aux communes, aux EPCI et, sous certaines conditions, aux propriétaires privés pour des travaux d'entretien ou de restauration.
- **La mise en lumière de l'archéologie départementale**. Le Département encourage la recherche archéologiques (fouilles programmées), contribue à la conservation des sites et des objets archéologiques, incite la valorisation, la diffusion et la médiation des résultats de la recherche.
- **L'élargissement des publics du patrimoine** par l'organisation ou l'aide à l'organisation de manifestations événementielles, par le soutien financier des associations de bénévoles et par l'édition numérique ou classique d'ouvrages de vulgarisation qu'ils s'adressent à la population locale ou au public touristique.

En matière de **patrimoine archivistique**, le Département développe ses missions autour de 3 grands axes :

- **Le réseau** : diagnostic des sites de conservation et de consultation des archives susceptibles de travailler sur la base d'un référentiel technique et scientifique commun, en vue de constituer un réseau de correspondants et une communauté de praticiens nourris par l'expertise des Archives départementales.

- **Le territoire** : politique de présence sur le territoire grâce à une offre culturelle adaptée à la demande :

o Produits éducatifs et culturels tels que expositions, publications, interventions ponctuelles sur un thème ou un document, avec des partenaires variés.

o Développement d'un site Internet, intégrant la mise à disposition en ligne et gratuite des archives du territoire.

- **La préservation du patrimoine** : conservation des collections tant départementales que territoriales (aides à la restauration d'archives communales)

En matière de lecture publique, le Département inscrit son action dans le cadre plus large de l'accès aux équipements et services culturels : chaque habitant de l'Hérault, quel que soit son lieu d'habitation, sa condition familiale ou sociale, doit pouvoir accéder au livre et aux collections constituées par la collectivité et aux différentes formes d'expression dont celle-ci favorise la diffusion.

Le plan lecture publique départemental est ainsi complémentaire des politiques menées dans les domaines de la conservation du patrimoine et de la création artistique (qu'il s'agisse d'arts plastiques ou de spectacle vivant) et vise à garantir à tous l'accès au livre et à la lecture, en soutenant les collections et les actions culturelles des bibliothèques municipales et intercommunales du territoire héraultais.

### **3.6.3 : La Région**

La **Région** a élaboré un **Schéma pour la Culture et le Patrimoine** (2005-2010). Dans ce cadre, le Conseil Régional souhaite être le moteur du renouvellement et du renforcement des politiques culturelles. Pour cela, il développe des partenariats avec l'Etat et les autres collectivités (Conseil général, Pays, Communautés d'agglomération et de communes et Communes). Un partenariat d'information, de concertation (partage de diagnostic), de collaboration (intérêts croisés pour l'avancement d'un projet) et de coopération (partage de projets à travers des conventions pluripartites, contrat de projet, contrats territoriaux, Etablissements Publics de Coopération Culturelle).

**Ce schéma s'organise autour de trois axes** : La culture pour tous et partout, l'action économique de la culture vecteur de développement de l'emploi en région et le pari sur l'éducation artistique et culturelle.

Ces axes sont déclinés en différentes stratégies. Sont présentées ci-dessous celles qui correspondent au projet du Pays Cœur d'Hérault :

- La Région soutient la **création artistique, la diffusion (lieux et festivals) et les résidences d'acteurs culturels (artistes et auteurs)**. Elle aide à la création dans le but de professionnaliser les équipes et de favoriser l'emploi culturel. Elle favorise le rééquilibrage des disciplines par un soutien renforcé aux Arts de la Piste, de la Rue et aux Musiques Actuelles. Elle souhaite agir pour l'accessibilité à tous les publics et le rééquilibrage territorial en replaçant les artistes au cœur des territoires (Résidences).
- La Région accompagne la diffusion des **arts plastiques et visuels**. Elle souhaite **assurer une meilleure diffusion de l'art contemporain** grâce au Centre régional d'art contemporain (CRAC), au Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et au Musée d'art moderne de Céret (EPCC de Céret), et plus généralement soutient les structures ayant une politique d'expositions, de résidences, de sensibilisation et de formation à l'art contemporain, dans le but d'amplifier le rayonnement de ces structures afin de toucher un plus large public, de favoriser leurs complémentarités par un travail en réseau, de les inciter à devenir des pôles ressources.
- la Région dispose d'un dispositif de soutien pour **le livre, la lecture publique ou la littérature orale**, qui vise à sauvegarder le patrimoine écrit et graphique (mise en place d'un grand plan de numérisation du patrimoine littéraire écrit et iconographique ancien régional et local lancé conjointement par la Région, la B.N.F., l'Etat et Languedoc-Roussillon Livre et Lecture), à consolider les manifestations à rayonnement national (Comédie du livre de Montpellier, Banquet du Livre de Lagrasse, Festival du Roman Noir de Frontignan, Festival International des Voix de la méditerranée) et à développer l'interprofession entre tous les acteurs de la Chaîne du Livre (Libraires, éditeurs, bibliothèques et auteurs).

- Dans ce cadre, la Région soutient notamment les lieux de spectacle, avec une équipe permanente, un projet artistique et culturel exigeant et une collectivité « chef de file ». Les réseaux de diffusion territoriaux sont encouragés et les festivals avec des saisons à l'année sont prioritaires. Elle soutient également la construction d'équipements culturels structurants pour le territoire, tels que les bibliothèques ou médiathèques.
- **Education culturelle et artistique** : la Région intervient en direction des lycéens pour les sensibiliser au spectacle vivant, à l'art contemporain, à l'image, à l'écriture et à la lecture grâce à plusieurs dispositifs comme Lycéens Tour, Lycéens au Cinéma ainsi que par l'organisation du Prix Méditerranée des Lycéens et du concours Ecrivains en Herbe.

### **3.7 : Se former et travailler en Cœur d'Hérault :**

#### **3.7.1 : Le Pays**

##### **Structuration :**

1. Orientation des publics (MDE2)
2. Etude sur la pluriactivité (MDE2)
3. Forum annuel de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault (MDE2 / CCC)

##### **Retour à l'emploi :**

##### **Insertion sociale**

Construction de parcours, insertion par l'activité économique, formation, accompagnement vers et dans l'emploi, actions expérimentales.

##### **Chantiers d'insertion**

##### **Formations pour les projets territorialisés de développement :**

1. Formation marketing produits locaux (MDE2)
2. Formation à distance des personnes sous qualifiées en milieu rural fragile (MDE2)
3. Formation à la commercialisation des vins (MDE2)
4. Diagnostic territorial oléitourisme et oenotourisme (AGEFOS)
5. EDECT territorial (AGEFOS)

#### **3.7.2 : Le Département**

Le Département de l'Hérault est un aménageur du développement économique. La structuration de l'action économique départementale issue de la démarche Hérault Avenir répond à une logique d'harmonisation des interventions et de qualification de l'espace s'articule autour de plusieurs axes :

-Le soutien à la création d'entreprises:

Depuis plusieurs années, le Département soutient les projets de création d'entreprises par le financement de pépinières d'entreprises portées par les EPCI.

-La Création, l'aménagement et la requalification de zones d'activités économiques (ZAE):

Rationalisation de l'intervention économique pour la création ou la réhabilitation de parcs d'activités avec. l'adoption de la nouvelle charte départementale de qualité des parcs d'activités économiques, élaborée en partenariat avec le CAUE, mais aussi l'adoption du schéma départemental des parcs d'activité stratégiques et l'immobilier public d'entreprises. Cette stratégie d'intervention s'articule autour de 2 axes : un axe fort et direct autour d'un réseau de sites structurants à l'échelle départementale et un axe solidaire en soutien aux parcs d'activité d'équilibre structurants à l'échelle intercommunale , des bassins de vie.

-L'animation économique :

Le Département dans son rôle fédérateur soutient différents organismes publics ou privés œuvrant au développement économique.

La politique d'animation mise en œuvre par le Département dans le cadre de sa démarche Hérault Avenir, s'est concentrée sur un développement rationnel et équilibré et sur la prise en compte d'actions collectives.

### **3.7.3 : La Région**

La Région, compétente en matière de **formation professionnelle**, s'est dotée d'un Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (« défis pour l'emploi 2011 »). Ce plan place la formation professionnelle au cœur des politiques d'emploi et de développement économique (déterminer une offre de formation qui réponde aux besoins des filières...). Il permet d'assurer la qualification des demandeurs d'emploi et des salariés. Il cherche à mettre la formation professionnelle au service du développement des territoires.

En déclinaison de ce plan, sont proposées tous les ans par appel d'offre des formations pour les demandeurs d'emploi, via des programmes spécifiques tels que le Programme Régional Qualifiant ou le Programme Action Préparatoire à l'Insertion.

En complément, la Région peut soutenir des actions d'animation de groupes partenaires qui permettent d'identifier les enjeux locaux en termes d'adaptation des formations aux besoins des entreprises.

Par ailleurs, la Région participe à **l'Observatoire Régional sur l'Emploi et la Formation (OREF)**, dont la vocation est l'observation des mutations démographiques économiques et sociales au niveau régional et infra-régional ainsi que la compréhension de l'évolution des métiers, des qualifications et des besoins de main d'œuvre. Il contribue notamment par ses analyses et ses études à une meilleure connaissance des problématiques emploi-formation et des enjeux liés aux disparités territoriales et sectorielles.

## **3.8 : Valoriser les produits agricoles et artisanaux identitaires :**

### **3.8.1 : Le Pays**

**Valorisation du patrimoine agricole et artisanal favorisant la commercialisation en circuits courts ou semi courts :**

(circuits de découverte, espaces muséographiques ou d'interprétation (CF chapitre 3.6.2.), manifestations promotionnelles et commerciales majeurs, promotion des événements et des produits)

**Innovation et diversification agricole ou artisanale :**

(relance de la filière raisin de table, étude des potentiels de développement des plantes médicinales et aromatiques, développement des produits biologiques et certifiés dans la restauration collective)

### **3.8.2 : Le Département**

**Le Département s'engage pour une agriculture durable et la haute qualité alimentaire**

Pour faciliter la mise en œuvre d'une agriculture de qualité, le Département soutient les principales filières agricoles intégrées dans leur territoire, dans un esprit de respect de l'environnement en menant de nombreuses actions dans l'objectif de diminuer les pollutions et de permettre aux agriculteurs d'améliorer leurs équipements individuels ou collectifs.

**Les filières et l'emploi agricoles**

Qu'il s'agisse de viticulture, d'élevage, de sylviculture ou d'arboriculture, les filières héraultaises sont étroitement liées aux territoires qui les produisent.

C'est la raison principale pour laquelle le Département s'attache à soutenir des projets pour les principales filières en même temps que leur territoire d'origine. Son ambition est d'accompagner une agriculture moderne, durable et respectueuse de l'environnement pour produire une alimentation de haute qualité et maintenir une activité en milieu agricole et rural.

**La filière viticole**

Une mention spéciale peut être accordée à la viticulture face à l'immense défi de la mondialisation et à l'évolution des modes de consommation du vin. Le Département accompagne la filière viticole vers la qualité des produits et la compétitivité des entreprises. La création d'un observatoire viticole, permet d'aider à l'orientation des politiques

départementales et permet également une prospective basée sur l'échange et le dialogue avec les professionnels de la filière viticole .

### **L'aménagement foncier agricole et le développement des territoires**

Afin d'accompagner le développement économique agricole des territoires, le Département dans le cadre de ses compétences réglementaires, propose des outils fonciers destinés à améliorer et à restructurer le parcellaire agricole et forestier, à préserver l'équilibre entre l'urbanisation et la sauvegarde des espaces ressources du territoire, à soutenir la mise en valeur des territoires et des produits en créant des synergies entre les différents acteurs (filiales économiques, tourisme et collectivités locales).

### **Le développement des territoires**

Le Département de l'Hérault s'est toujours attaché à accompagner les acteurs des territoires sur des projets de développement. Cela a été le cas dans le cadre des précédents programmes européens Leader I, Leader II et Leader +.

Pour le nouveau programme Leader (2007-2013), le Département accompagne les trois groupes d'actions locales (GAL) qui ont été retenus suite à un appel à projets :

- le pays Haut Languedoc et vignobles : projet « Itinérance » mettant en valeur les différentes formes de tourisme,
- le pays Cœur d'Hérault : projet « Convivencia » pour un développement des services, du tourisme et de la culture,
- le GAL Cévennes (partie héraultaise de la communauté de communes Gangeoise et Suménoise) : mise en valeur des atouts locaux.

Le Département intervient en faveur de projets de développement des territoires qui concourent à la dynamisation des communes rurales ou péri-urbaines (services, patrimoine, tourisme vigneron, etc.).

### **Le développement Rural sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault**

Ce Pays recèle de nombreux atouts dans le domaine viticole.

Durant ces dernières années - dans le domaine du développement rural - sur la ligne « Développement Rural Intégré » - le Département a accompagné la dynamique oléicole, la promotion des circuits courts et de l'agriculture biologique, la promotion des vins, des raisins de table et des produits du terroir, la formation des acteurs, la mise en place de circuits découverts et patrimoniaux autour des caves coopératives notamment celles de Montpeyroux et St Saturnin ...

Dans le proche avenir - au regard de l'admission du Pays Cœur d'Hérault dans le programme Leader-Feader 2007-2013 - le Département interviendra dans l'instruction et le financement des dossiers retenus par le GAL .

Les premières structurations devraient voir ainsi une évolution importante dans leur développement (pour exemple la filière oléicole (bouche et huile) doit voir sa structuration confortée dans ce programme ).

### **3.8.3 : La Région**

Définie dans le **Schéma régional de développement économique « SERVIR »**, la politique régionale en matière d'agriculture se structure autour des sept Stratégies suivantes :

- Stratégie Régionale pour la viticulture (plan viticole), notamment autour de la restructuration viticole, la recherche expérimentation et le soutien à la promotion,
- Stratégie Régionale de création et de maintien des activités dans les territoires ruraux,
- Stratégie Régionale pour le développement des filières agricoles, forestières et halieutiques,
- Stratégie Régionale de développement des entreprises des agrofilières,
- Stratégie « Sud de France » de valorisation des productions agricoles et agroalimentaires régionales,
- Stratégie Régionale pour la pêche en Languedoc-Roussillon,
- Stratégie Régionale d'aménagement des territoires ruraux et des milieux lagunaires.

Par ailleurs, la Région a souhaité, au sein de sa Stratégie Régionale de développement des filières agricoles, forestières et halieutiques, favoriser les initiatives visant à développer les **circuits courts** de commercialisation des produits agricoles par la mise en réseau des points vente à la ferme, des actions collectives et l'accompagnement des projets individuels et collectifs concourant au développement de stratégies de circuits courts de commercialisation. L'ensemble de ces démarches qualité doivent intégrer la marque ombrelle « Sud de France ».

### **3.9 : Développer un tourisme intégré**

#### **3.9.1 : Le Pays**

##### **Structuration et professionnalisation des acteurs touristiques :**

Plan local de formation, Observation touristique, Eductours, Séminaires, Mise en réseau et appui au développement des grands sites.

##### **Outils de promotion et de communication mutualisés :**

Stratégie d'éditions, Affiches, support de communication pour les salons, Site Internet, web marketing, amélioration de la signalisation touristique.

##### **Tourisme patrimonial, historique et culturel :**

Routes historiques (ex : Saint-Jacques de Compostelle), aménagements, mise en marché, promotion, Patrimoine archéologique et viticole à Aspiran, espaces muséographiques. Hors plan de gestion de grands sites.

##### **Loisirs sportifs de plein air :**

Développer et favoriser la randonnée sous toutes ses formes, avec :

###### Priorités 2008 :

- Coordination, mise en réseau et communication des manifestations liées aux APN.
- Réalisation d'un schéma directeur des APN à l'échelle du Cœur d'Hérault (2008-2013).

###### Priorités 2008-2013 :

- La randonnée pédestre.
- Le VTT. Concernant le cyclotourisme, la volonté est de privilégier la jonction entre les bourgs principaux du pays (ex. : Clermont-l'Hérault, Ceyras, Saint-André) et entre les sites touristiques majeurs. Nécessité de coordonner les schémas départementaux « deux roues » et « transport ».
- L'équitation.
  - Aménagement de circuits (maillage du territoire), Animation : événements majeurs (Roger Pingon, Le Caylar en Larzac VTT ...).
  - Hébergements

#### **3.9.2 : Le Département**

Le Département a voté le 26 Septembre 2005 le **Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs (SDDTL) 2005 – 2010** dont les orientations en faveur d'un développement touristique durable visent à mettre en œuvre un développement économique au service de la qualité de la vie.

Ce schéma fait actuellement l'objet d'une réactualisation et se décline en 5 axes structurants : le soutien aux entreprises et partenaires de projet (économie), les loisirs pour les héraultais, l'organisation de l'espace territorial, la qualité de l'offre et des services, la promotion et la communication.

Pour l'Hérault il s'agit concrètement de :

- En matière **d'hébergements touristiques**, d'améliorer l'offre et son adéquation avec les attentes de la clientèle .
- Donner naissance à **une offre structurée coordonnée par le Département** pour irriguer le territoire et qualifier l'image de l'Hérault en créant un réseau de 10 à 12 sites majeurs, pouvant capter et diffuser la clientèle. ;Ainsi, à côté des deux « Grands Sites » départementaux (St Guilhem le Désert- Cirque de Navacelles), d'autres sites majeurs, comme le Salagou, constituent un réel vecteur d'attractivité insuffisamment valorisé.
- En matière d'**Oenotourisme**, organiser la filière et la structurer,

- Concernant l'**environnement** (axe qualité) ou les avancées sont nombreuses, sont encouragés les nouvelles chartes paysagères, la lutte contre la pollution visuelle, et la création d'un baromètre départemental de la qualité de l'offre.
- L'axe **loisirs** qui permet de relier tourisme et loisirs et d'aller vers un tourisme plus intégré, un tourisme à l'année, avec des emplois plus pérennes est conforté dans le domaine de la culture et du patrimoine en particulier, et des Activités de pleine nature où la demande est en croissance continue.

L'axe loisirs est conforté dans le domaine des Activités de pleine nature par la mise en place du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) : en effet, la loi a confié au Département la compétence visant à : « favoriser le développement maîtrisé des sports de nature ». A cette fin, il lui incombe d'élaborer un PDESI qui concilie le droit à la propriété, la préservation de l'environnement et les autres usages.

Le PDESI prolonge et accentue cette politique, avec les grands objectifs suivants :

- pérenniser les sites de pratique de sports de nature,
- permettre l'accès sécurisé du public aux sites et itinéraires,
- faciliter la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers de l'espace,
- accompagner l'aménagement des sites dans une perspective de développement durable.

Il s'agit de prioriser les activités selon les territoires, en accord avec le PDESI, et de bien valoriser l'Hérault sur la base de cette offre. Un effort sur l'accessibilité aux sites devra également être réalisé.

Le développement de l'image loisirs/nature/patrimoine pourra être soutenu via des animations et événementiels.

- Le volet tourisme étant une importante nouveauté du schéma départemental 2 roues, deux priorités sont affichées : les liaisons littoral/villes, et les boucles cyclotouristiques en milieu rural. Ainsi sur le cœur d'hérault, la mise en place des 1ères boucles cyclo-touristiques est encouragée.

Le volet « Tourisme Rural » est un atout important de ce territoire ; la valorisation des grands sites (tels St Guilhem le Désert , Navacelles ..) est un vecteur important pour l'économie locale ... elle le sera d'autant plus que les « acteurs » seront mobilisés ..c'est cet objectif que le Département continuera à accompagner .

### 3.9.3 : La Région

Dans le cadre du **Schéma Régional de Développement Touristique**, adopté en 2006, la **Région** a identifié pour le développement de la filière touristique régionale des orientations autour de trois Stratégies:

- La Stratégie régionale de **promotion du tourisme**, en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme, autour d'une communication fédérative « **Sud de France** » et dans le réseau régional d'information et de réservation en ligne (SITI). En matière de communication, la marque régionale devra être utilisée comme **marque ombrelle** dans les actions.
- La Stratégie régionale de **formation-animation du tourisme** au service du développement d'une économie touristique génératrice de valeur ajoutée. La **professionnalisation** des acteurs du tourisme est l'un des axes principaux de cette stratégie, en particulier dans le cadre d'une ambitieuse politique de **charte Qualité**.
- La Stratégie régionale de **structuration des investissements touristiques** que la Région propose de conduire vers l'excellence, afin qu'ils constituent des produits d'appel au service de l'ensemble des filières touristiques. Le Pays Cœur d'Hérault est concerné par le **pôle touristique « Navacelles-Saint-Guilhem-Vallée de la Buèges »**, « **territoire marketing** » qui couvre 7 communes du Pays.

Ce pôle touristique comprend les deux **Opérations Grands Sites** : Grand Site de Saint-Guilhem le Désert et Grand Site de Navacelles et se prolonge dans la Vallée de la Buèges. Il recouvre en partie les Pays Coeur d'Hérault et Aigoual Cévennes Vidourle. Ce pôle est une destination touristique de premier plan qui connaît une forte fréquentation.

L'enjeu majeur de ce territoire est **de concilier développement touristique et gestion du paysage et de l'environnement** en aménageant des infrastructures d'accueil adaptées.

Un autre enjeu important est de **créer de la valeur ajoutée par des produits touristiques adéquats** ainsi qu'une mise en valeur des productions locales, susceptibles de « fixer » la clientèle touristique.

Enfin, la Région souhaite **développer les hébergements et améliorer leur niveau qualitatif**.

Les possibilités et secteurs d'intervention de la Région sur ces pôles sont détaillés, en fonction de leurs enjeux, dans les chartes de pôle adoptées le 24 avril 2006.

### **3.10 : Orienter et structurer le développement économique et appuyer la création (SDTE en cours de finalisation)**

#### **3.10.1 : Le pays**

**Accueil** (réserves foncières, immobilier d'entreprises, ZAE de pays) **et appui à la création d'entreprise** (pépinière, couveuse)

**Démarches collectives structurantes** (pôles de compétences, et déclinaisons : métiers d'arts, potiers, viticulture, oléiculture, santé, TIC, écoconstruction et métiers de l'environnement)

**Veille, promotion, prospection** (agence de développement)

**Soutien à l'activité économique en secteur rural fragile** (aide aux porteurs de projets publics ou privés dans le cadre d'une approche microterritoriale défavorisée –zone de piémont et de montage peu densément peuplée)

#### **3.10.2 : Le Département**

Le Département de l'Hérault est un aménageur du développement économique: la structuration de l'action économique départementale issue de la démarche Hérault Avenir répond à une logique d'harmonisation des interventions et de qualification de l'espace s'articule autour de plusieurs axes :

- Le soutien à la création d'entreprises :

Depuis plusieurs années, le Département soutient les projets de création d'entreprises par le financement de pépinières d'entreprises portées par les EPCI.

- La Création, l'aménagement et la requalification de zones d'activités économiques (ZAE):

Rationalisation de l'intervention économique pour la création ou la réhabilitation de parcs d'activités avec . l'adoption de la nouvelle charte départementale de qualité des parcs d'activités économiques, élaborée en partenariat avec le CAUE, mais aussi l'adoption du schéma départemental des parcs d'activité stratégiques et l'immobilier public d'entreprises.

Cette stratégie d'intervention s'articule autour de 2 axes : un axe fort et direct autour d'un réseau de sites structurants à l'échelle départementale et un axe solidaire en soutien aux parcs d'activité d'équilibre structurants à l'échelle intercommunale , des bassins de vie.

- L'animation économique :

Le Département dans son rôle fédérateur soutient différents organismes publics ou privés œuvrant au développement économique.

La politique d'animation mise en œuvre par le Département dans le cadre de sa démarche Hérault Avenir, s'est concentrée sur un développement rationnel et équilibré et sur la prise en compte d'actions collectives.

Le Département considère le haut débit comme un facteur de développement économique et d'attractivité du territoire et dans ce sens a choisi de mener une politique volontariste en mettant en place le réseau haut débit Num'Hér@ult .

Le Département a fixé des objectifs ambitieux, notamment en terme de développement économique :

- 139 zones d'activités économiques raccordées par fibre optique,
- 97% des entreprises héraultaises bénéficieront d'un débit minimum de 2 Mb/s en symétrique.

Ainsi, grâce au haut débit et au très haut débit, les entreprises implantées ou souhaitant s'installer sur le territoire pourront accéder aux services dont elles ont besoin : visioconférence, partage de données volumineuses réduisant significativement leur budget « télécom ». Elles bénéficieront des mêmes services et tarifs que dans les grandes agglomérations.

### **3.10.3 : La Région**

La **Région**, a élaboré, en 2006, un **schéma régional de développement économique « SERVIR »** qui précise les grands enjeux économiques du développement de la Région.

Ainsi, dans une économie régionale en mutation, marquée depuis 2004 par des indicateurs de croissances en hausse (hausse du PIB, taux de création d'emplois, baisse du chômage et croissance démographique) la Région Languedoc-Roussillon a mis en place des programmes d'aides et de soutien au développement des entreprises régionales pour favoriser :

- l'entrepreneuriat régional, par le maintien des commerces de proximité et l'aide à la création et transmission d'entreprise
  - l'innovation dans l'entreprise,
  - l'accompagnement des entreprises en croissance
  - l'alliance des entreprises régionales au sein de filières, clusters et pôles de compétitivité,
  - la création de Parcs régionaux d'activités économiques et l'immobilier d'entreprise.
- La Région intervient directement pour la mise en place **d'un Parc régional d'activités économiques à Lodève**,
- le développement de l'économie sociale et solidaire,
  - la pérennisation des emplois et savoir-faire régionaux.

Ces dispositifs s'appuient également sur l'expertise de trois associations Transfert-LR, Invest-LR et Septimanie Export au service des entreprises régionales.

Cette détermination permet chaque année la création et la consolidation de milliers d'emplois sur le territoire (10 000 en 2007) et l'accompagnement direct de 1000 entreprises par an.

Dans ce contexte, la Région souhaite avoir une vision partagée de la stratégie de développement économique des Pays, et aider les territoires à avoir accès à une palette de moyens suffisamment large pour développer leurs projets. La Région sera notamment amenée à accompagner le Pays Cœur d'Hérault pour :

- **le maintien des activités économiques de proximité** (commerce et artisanat). Elle apporte son soutien aux collectivités publiques qui ont pour projet, sur leur territoire, le maintien, la création ou le développement des activités économiques de proximité indispensables à la fixation des populations en zone rurale (commune de moins de 2 000 habitants),
- l'aménagement de Parcs d'activités d'intérêt territorial dans le cadre de contrats de pays et après réalisation d'un **schéma** de positionnement des zones d'activités, à l'échelle du territoire concerné, élaboré dans une approche environnementale et architecturale de qualité, respectueuse de la démarche de développement durable.

### **ARTICLE 4 : PROGRAMMATION ANNUELLE**

Une convention de programmation annuelle, définie par les parties signataires, fixe pour chaque exercice budgétaire les actions retenues au Contrat Territorial Région/Département/Pays Cœur d'Hérault.

La convention de programmation annuelle pourra faire l'objet d'un ou plusieurs avenants, précisant les engagements complémentaires des parties.

La convention de programmation annuelle pour l'année 2008 est annexée au présent contrat.

## **ARTICLE 5 : ELABORATION DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE**

### **5.1 : Méthode**

Chaque année, le Pays propose à la Région et au Département une liste d'opérations en vue de l'élaboration de la programmation du Pays Cœur d'Hérault.

Chaque opération proposée par le Pays détaille, au sein d'une fiche-action, les objectifs, la nature et le descriptif du projet, la maîtrise d'ouvrage, le budget prévisionnel, le plan de financement, l'échéancier de réalisation et les critères d'évaluation de l'action.

### **5.2 : Critères de choix des actions**

Afin d'identifier la valeur contributive d'une action proposée à la démarche du Pays, les éléments suivants seront notamment examinés :

- l'envergure du projet et son intérêt à l'échelle du Pays,
- sa capacité à fédérer plusieurs intercommunalités autour d'objectifs de développement communs,
- sa capacité à générer des synergies entre différents acteurs locaux et leur mise en réseau,
- la méthode de conduite de projet utilisée, notamment au regard des démarches de démocratie participative,
- la faisabilité d'une réalisation de l'action, en tout ou partie durant l'année en cours,
- la cohérence avec les objectifs partagés fixés dans le présent contrat.

### **5.3 : Maîtrise d'ouvrage**

Les communes, les communautés de communes et les autres personnes morales de droit public (syndicats divers) du territoire participent financièrement à la réalisation des actions inscrites au contrat dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage.

Des projets réalisés par des maîtres d'ouvrage privés peuvent aussi être intégrés au présent contrat.

## **Article 6 : FINANCEMENTS**

Le Contrat Territorial Région/Département/Pays mobilise des crédits d'investissement, ainsi que des crédits de fonctionnement, pour mettre en œuvre les politiques publiques définies à l'échelle du territoire du Pays.

Les financements mobilisés au service des politiques de Pays concernent :

- Le volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région,
- Le volet interrégional du Contrat de Projet Etat-Région,
- Les fonds structurels européens (FEDER, FEADER et FSE) et les programmes spécifiques européens pour les territoires situés en zone éligible,
- Les crédits de droit commun du Conseil Régional Languedoc Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault selon les règlements en vigueur au moment du dépôt des dossiers,
- Les participations d'autres partenaires publics.

Le contrat est alors l'occasion de réaliser une territorialisation et une consolidation de ces crédits, regroupés autour d'objectifs repérés comme déterminants pour accompagner et soutenir le territoire.

## **ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES AIDES**

Les actions retenues par la convention de programmation annuelle feront l'objet d'une individualisation budgétaire adoptée par les assemblées compétentes de la Région et du Département, suivie d'une notification, d'un arrêté ou d'une convention de financement.

Ces notifications, arrêtés ou conventions de financement sont soumis aux règles d'intervention propres à chaque collectivité.

Les actions qui n'auront pas fait l'objet d'une individualisation budgétaire avant la fin de l'année en cours et au plus tard à la date du vote de la programmation suivante, seront automatiquement abandonnées par la Région ou, le cas échéant, pourront être reportées sur la programmation suivante sous réserve d'un réexamen du projet.

Les dossiers de demande de subvention devront être déposés impérativement avant le 31 décembre de l'année en cours.

## **ARTICLE 8 : ARTICULATION AVEC LES AUTRES PROCEDURES**

### **/ SCOT**

Un projet de SCOT est envisagé. Sa réalisation se fera en conformité et en cohérence avec les objectifs de la Charte de Pays et les différents schémas directeurs produits ou en cours (tourisme, TIC, culture-patrimoine, économie, PLH ...).

En Cœur d'Hérault, le SCOT est un outil pour la déclinaison et la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme et de gestion de l'espace correspondant aux 4 axes de la Charte et, plus particulièrement, de l'axe 2. Il couvre un champ plus restreint que celui de la Charte de développement durable du pays Cœur d'Hérault, laquelle loue le véritable rôle d'« agenda 21 du Cœur d'Hérault ».

Le Pays articulera ses projets avec les préconisations du SCOT qui sera adopté sur ce territoire.

### **/PROGRAMMATION PAYS ET VOLET TERRITORIAL DU CPER**

La programmation annuelle du volet territorial du CPER présentée par le Pays sera examinée en articulation et dans le cadre de la programmation Pays.

## **ARTICLE 9 : DUREE**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 6 ans.

Une évaluation à mi-parcours permettra de modifier les objectifs stratégiques retenus par les parties.

Le cas échéant le présent contrat sera modifié en conséquence par voie d'avenant.

## **ARTICLE 10 : EVALUATION**

L'objet de l'évaluation à mi-parcours portera principalement sur le contenu de l'article 3 du présent contrat qui sera donc susceptible d'être modifié.

La mise en place de moyens d'évaluation est une nécessité pour s'assurer des meilleures conditions de l'exécution du contrat et pour atteindre l'objectif d'un développement durable du pays. Les fiches-actions mentionnent les indicateurs retenus pour mesurer l'évolution de la réalisation par rapport aux objectifs stratégiques fixés initialement.

Un groupe de travail constitué des principaux partenaires pourra être mis en place afin de dégager plus précisément les modalités de l'évaluation.

## **ARTICLE 11 : RESILIATION DU CONTRAT**

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit le présent contrat après un délai de 15 jours suivant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis de 15 jours commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution
- l'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

La Région et le Département se réservent le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent contrat, sans préavis, en cas de faute lourde de la structure porteuse.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour la structure porteuse.

Toute collectivité partenaire a la possibilité de se retirer du présent contrat. La collectivité devra informer de son retrait l'ensemble des co-contractant dans un délai de trois mois.

**ARTICLE 12 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

**ARTICLE 13 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solutions amiables seront déférés au Tribunal Administratif de Montpellier.

Les annexes jointes à la présente font partie intégrante du présent contrat.

Fait à ....., le ....., en 3 exemplaires originaux

Le Président  
du Conseil Régional  
Languedoc-Roussillon

Le Président  
du Conseil Général  
de l'Hérault

Le Président de  
l'Association du Pays  
Larzac Cœur d'Hérault

Georges FRÊCHE

André VEZINHET

Louis VILLARET